

## ATTESTATION DE CANDIDATURES ANTERIEURES EN SANTE Pour la rentrée 2025-2026

## Attestation sur l'honneur A déposer avant le 31 mars 2025

- (3) Première année du premier cycle des études de pharmacie / PCEP1
- (4) PASS: parcours d'accès spécifique santé / L.AS: parcours de Licence « accès santé »

<sup>(1)</sup> Première année commune aux études de santé / PACES

<sup>(2)</sup> Première année du premier cycle des études de médecine / PCEM1